



Dossier pédagogique

Femmes

dans la résistance

Justes

élues

Femmes dans la Résistance

Il est établi de nos jours que le rôle des femmes françaises pendant les deux conflits mondiaux fut très important et même déterminant tant pour leur participation à la machine économique en remplaçant les hommes dans les champs et dans les usines que pour leur participation à la libération du pays en s'engageant dans la Résistance. Les femmes lot-et-garonnaises pas moins que les autres.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, nombreuses furent ces femmes de l'ombre qui n'ont pas le statut officiel de résistantes mais qui se sont engagées qui en donnant à manger aux réfractaires du Service du travail obligatoire (STO) et autres résistants sortis de leur maquis, qui en cachant tel ou tel dans un grenier ou en acceptant d'accueillir les réunions militantes organisées au domicile par leur mari. La mémoire de ces actes simples mais engagés doit se transmettre pour que ces femmes ne sombrent pas dans l'oubli.

D'autres encore nous sont connues par leurs actions notoires, notamment dans des groupes de résistance à l'occupant et au fascisme. Ainsi Marguerite Filhol, militante communiste du Front national à Fumel (mouvement de résistance intérieure créé en 1941 par le parti communiste français.) qui fut arrêtée et déportée pour ses activités au camp de Neubrandenburg ; Henriette Michel, Anne-Marie Robinet, Jeanne Garnier, Alice Castaing et Thérèse Galand arrêtées et déportées elles aussi (à Weimar pour la dernière, Ravensbrück pour les autres) ; Madeleine Gutman, issue d'une famille parisienne venue se réfugier à Villeneuve-sur-Lot en 1942 qui envoyait des colis aux

résistants de la prison d'Eysses puis est devenue agent de liaison du bataillon Prosper avant d'être infirmière à l'hôpital clandestin de Parranquet où l'on soignait malades et blessés du maquis ; Laure Fourcaud et ses filles, Joséphine Girardi, Juliette Bordes comme agents de liaison. Cette dernière, sous le pseudo Juju, a participé à la mise en place des Francs-tireurs et partisans français (FTP) dans le Marmandais, a été agent de liaison du maquis de Duras puis à Périgueux, à Toulouse pour l'inter-région et à Lyon pour les liaisons inter-départements ; ou encore Simone Laborie, Hélène Falbet, Maryvonne Noyé, Ginette Forgues appartenant à tel ou tel groupe. Ginette Forgues, décédée en 2017, est aussi connue pour être l'une des rares femmes qui ont combattu armées. Cette jeune femme de 18 ans de Montpouillan, agent de liaison, apportait fausses cartes d'identité et des cartes de ravitaillement aux résistants du maquis, fabriquait des tracts, transportait des armes. Elle a même attaqué à main armée la poste de Laplume afin de récupérer de l'argent pour les résistants et a participé à Houeillès à un combat contre les Allemands qui mitraillaient son groupe du bataillon Arthur. Elle a ensuite poursuivi son action à Toulouse et participé à la libération de cette ville.

Elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit, ces femmes courageuses qui, sans hésitation et au péril de leur vie, se sont engagées pour sauver leur pays, leur peuple, en luttant contre le fascisme. Nous ne devons pas les oublier et il est de notre devoir d'honorer leur mémoire lorsque nous ouvrons le livre de l'histoire de notre territoire. Cette exposition n'en présente que

quelques-unes : Simonne Cessac-Gardin la plus jeune résistante du département, Renée Badie qui eut de grandes responsabilités dans l'organisation de la Résistance, Damira Titonel-Asperti et Rosine Bet les Italiennes de la 35^e brigade et Madeleine Pauliac originaire d'ici mais engagée en région parisienne, au front et en Pologne au service de son pays et de ses compatriotes.



Les frères Blum et une infirmière dans la salle d'opération de l'hôpital de campagne installé à Parranquet
© coll. part. Évelyne Blum



Résistante du sud de la Dordogne venue participer à la libération d'Agen
© coll. part. Yvette Péricoli

Les Italiennes et la 35^e brigade Marcel Langer

Durant la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre d'immigrés italiens de Lot-et-Garonne se sont engagés aux côtés des résistants français. Beaucoup d'entre eux étaient liés à la structure française de la MOI (Main-d'œuvre immigrée) créée en 1924 dans la mouvance communiste pour rassembler et mobiliser les travailleurs immigrés et les intégrer à la société française. Rattachée à la confédération générale du travail unitaire (CGT-U), cette organisation, respectueuse des spécificités culturelles, avait mis en place des groupes sportifs, culturels et d'entraide, renforçant la solidarité et la cohésion des groupes. En 1939, le PCF, la CGT-U et la MOI sont interdits d'existence par le gouvernement français. La MOI revoit le jour en 1941, lorsque sont créés les francs-tireurs partisans (FTP) qu'elle rejoint début 1942 pour former les FTP-MOI. Ce sont ces groupes d'étrangers communistes, pas forcément adhérents au PCF, que l'on retrouve très actifs dans la Résistance en France.

C'est fin 1942, peu après l'occupation de la zone sud, qu'est constituée à Toulouse une unité particulière des FTP-MOI : la 35^e brigade Marcel Langer. Elle comprenait huit détachements départementaux : Ariège, Dordogne, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne. Ces groupes étaient donc essentiellement formés de réfugiés et immigrés communistes de différentes origines mais celui du Lot-et-Garonne était presque uniquement constitué d'Italiens acquis depuis longtemps à la cause antifasciste. Certains (Agostino Bet, Eugenio Bergagnini, Giovanni et Edmundo Bergamini, Giovanni Gardenal) s'étaient précédemment engagés dans la Brigata Garibaldi partie combattre en Espagne, il était assez logique pour eux de rejoindre les rangs de la Résistance.

Un certain nombre envisageait de prendre part à la lutte active contre le fascisme d'abord sur le sol français puis dans leur propre pays, comme le laisse entendre Carmela Maltone dans l'une de ses analyses précédant la présentation du témoignage de Damira Titonel-Asperti. De fait, après la libération de la France, certains membres du Parti communiste italien (PCI) en France sont repartis pour participer à la libération de l'Italie, notamment dans les GAP (groupes d'actions patriotiques). Quoi qu'il en soit, il était également naturel pour nombre d'entre eux d'envisager cette forme de gratitude à l'égard de la terre d'accueil : « Mes parents avaient fui le fascisme italien. À l'époque, je n'étais toujours pas naturalisée française. Il n'empêche que pour nous, défendre le sol où nous avions trouvé refuge était un devoir », écrivait Damira Titonel Asperti, alias Paulette pour la 35^e brigade. Beaucoup étaient politisés, membres du PCI. Au sein de la section agenaise du PCF, s'était constituée une cellule du PCI, communément appelée groupe de langue, encadrée par des dirigeants français et recevant des instructions des cadres du PCI réfugiés en France. Les femmes ont grandement pris leur part dans ce combat.

C'est autour de Fiore Lorenzi que s'organise le recrutement des Italiens pour la 35^e brigade. Ce sont parfois des familles entières qui s'engagent : Rosine et Agostino Bet, Fiore et Enzo Lorenzi, mais surtout les familles Titonel (la grand-mère, le père, les enfants : Damira, Nuncio, Matthieu) à Monclar-d'Agenais et Stacul (Virgilio, le père et ses enfants : Bruna, Maria et Arrigo) à Castelculier. Bruna Stacul est l'une des premières femmes à s'être engagée activement, dès le mois de décembre 1942. L'importance du rôle des femmes dans la famille et dans la Résistance est notoire, ainsi que le stipule cet extrait d'un document de la direction centrale du PCI aux directions régionales, de secteurs et de groupes : « Convaincre les femmes de la

nécessité de la lutte signifie abrégé énormément le chemin de la victoire. Convaincre les femmes signifie faciliter notre objectif d'unir dans la lutte et dans l'action tous les immigrés, grâce aux énormes importance et influence qu'ont dans la famille la mère, l'épouse et la sœur. Si la femme freine, a peur, hésite, ne comprend pas la nécessité de la lutte, ses hommes seront souvent amorphes, hésitants et peureux. Si, par contre, la femme l'incite, l'homme devient courageux, énergique, décidé ».



N° de la carte : 34cc 25567
Valable pour années 19__ 19__ ou jusqu'au (1) 5-11-36
Taxe perçue : _____

titulaires de visa à durée limitée.
Carte remise à l'étranger le 31 OCT 1934

Pièces d'identité fournies : Carte d'identité d'après
Contrat visé par le consulat
Durée du visa pour les étrangers-quel y sont soumis : _____

Références en France.
M. Rayssac Louis
demeurant à Loubas
adresse : St-CAPRAIS-de-LENN (L.-G.)
M. Dausan Xsien
demeurant à Miguel
adresse : St-CAPRAIS-de-LENN (L.-G.)
Dernier domicile à l'étranger : Mébéa

Précédents séjours en France : Cathololles
St Caprais de Lenn

Je certifie exactes les déclarations ci-contre.
SIGNATURE DE L'ÉTRANGER,
COMMUNE St-CAPRAIS-de-LENN (L.-G.)
COMMISSARIAT Stacul Bruna Elisabeth
d _____
(s'il y a lieu)
DATE de la demande de carte : 5 Novembre 1934
M 119 A

874 29

Nom : Stacul 19401
Prénoms : Bruna Elisabeth
née le 7 mars 1920
à Mébéa
fille de Stacul Raphaël
né le 4 juillet 1896 à Mébéa
et de Leizza Guila
née le 3-8-1896 à Mébéa
Profession : ouvrière agricole
Nationalité : Italienne
Mode d'acquisition de cette nationalité : filiation, mariage, naturalisation, (Rayer les mentions inutiles.)
Situation de famille : célibataire, marié, veuf, divorcé, (Rayer les mentions inutiles.)
Adresse { Localité : St-CAPRAIS-de-LENN (L.-G.)
Rue et N° : La Jette
Renseignements sur le conjoint { Nom : _____
Prénoms : _____
Né le _____ à _____
Nationalité d'origine : _____
Enfants au-dessous de 15 ans. _____

PRENOMS	ÂGE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIONS

S'il est salarié indiquer : { 1° Nom et adresse de l'employeur : Cellul N° 3 à Cathololles
2° Durée du contrat : permanente

912 W 79

Fiche d'étranger de STACUL Bruna, s. d. Arch. dép. Lot-et-Garonne, 912 W 79

Quelques mouvements de Résistance en Lot-et-Garonne

Des femmes comme Renée Badie, Simonne Cessac, Rosine Bet, Damira Titonel-Asperti étaient engagées dans certains des nombreux mouvements de Résistance présents en Lot-et-Garonne tels ceux-ci-dessous.

Le bataillon Mickey doit son appellation au pseudonyme de son chef, Pierre Minvielle. Il s'est particulièrement illustré à partir du débarquement de Normandie. Installé dans la forêt des trois chênes, entre Grignols et Lerm, il récupère parachutages et parachutés, procède à des sabotages et des attaques, mène des combats. Ses hommes participent à la libération de la ville de La Réole ainsi que d'un camp de prisonniers africains en Gironde. Plusieurs Sénégalais et Malgaches rejoignent alors leurs rangs. Le bataillon Mickey s'installe, après la libération du territoire, au château de Grignols puis à Tonneins. Ses hommes poursuivent les combats en Gironde puis dans l'armée des Alpes.

Le Corps-franc Pommiès (CFP) est une émanation de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) fondée par le commandant Pommiès après l'occupation de la zone sud. On le retrouve dans deux principaux secteurs du département : l'Agénais et aux abords d'une zone comprenant Marmande, Casteljaloux, Nérac. Il était constitué d'anciens militaires, notamment des 150^e et 151^e RI (Régiment d'infanterie) d'Agen devenus employés des Eaux et forêts. Le capitaine Hénon avait été nommé garde-forestier à la maison forestière du Bourdineau, dans la forêt de Campet, tout près de Fargues-sur-Ourbise. Là, il cachait du matériel militaire pour les actions de la Résistance et recevait les messages apportés par l'adolescente Simonne Gardin. Le capitaine Nectoux avait été affecté à Fargues-sur-Ourbise pour mettre en place,

avec ses hommes, un chantier d'exploitation forestière. Comme le capitaine Hénon, il faisait partie du Corps-franc Pommiès. Au moment de la Libération, ses membres vont se répartir dans divers bataillons, poursuivant les combats sur d'autres secteurs.

Le mouvement national de résistance **Combat** est né à Grenoble en novembre 1941. Il est actif en Lot-et-Garonne courant 1942, composé par des membres du MRP (Mouvement des républicains populaires) et du PRS (Parti radical socialiste). Des groupes se constituent à Marmande, Villeneuve-sur-Lot et Nérac. Ses membres font œuvre de propagande, s'activent pour rechercher des terrains de parachutage d'armes, fabriquent de faux papiers et aident les réfractaires du STO.

Les FTP (Francs-tireurs et partisans) d'obédience communiste mais ouverts aux non-communistes sont présents en zone sud dès l'occupation de celle-ci. Maquis et FTP vont se côtoyer jusqu'à souhaiter former des bataillons pour être plus efficaces. Le bataillon Arthur en est une illustration. Il est créé sur la base de la quarantaine d'hommes des maquis de Renée Badie qui ont dû fuir dans la lande lot-et-garonnaise, il comptera plus d'une centaine d'hommes en juin 1944 et, au-delà des combats (Allons, Boussès, Casteljaloux, Arx) et actions armées, participera à la libération d'Agen le 19 août 1944. Ses membres seront ensuite répartis dans diverses unités pour poursuivre la guerre.

Les MUR sont les Mouvements unis de la Résistance créés dans la zone sud sous l'impulsion de Jean Moulin. Ils sont créés en Lot-et-Garonne en février 1943 par la fusion entre le mouvement Libération (essentiellement composé de socialistes et syndicalistes mais aussi d'anarchistes et communistes) et le mouvement Combat (composé de gaullistes, radicaux et démocrates-chrétiens).



Photographie du maquis, s.l.n.d. © Coll. part. Laciotte



Insigne du Corps-franc Pomiès, © Coll. part. Lalibet

Les Justes parmi les Nations

Pendant la Seconde Guerre mondiale, partout en Europe mais surtout en France, Pologne et Pays-Bas, des hommes et des femmes ont pris des risques pour aider et sauver des Juifs de la persécution barbare enclenchée par les nazis à leur encontre. Ces héros d'aujourd'hui sont des personnes ordinaires qui ont refusé la cruauté du traitement réservé à des frères en humanité soit par conviction politique, idéologique ou religieuse, soit par empathie. Aucun d'eux/elles n'avait initialement prévu ou calculé l'aide à apporter car bien souvent les décisions ont été prises dans l'urgence mais sans hésitation pour autant.

En participant, d'une manière ou d'une autre, à la cache de familles ou d'individus israéliens et en sauvant des enfants, en procurant de faux papiers et en aidant des Juifs à traverser la zone occupée pour s'enfuir, ils posent des gestes courageux participant à l'humanité ou l'humanisation de la société et démontrant que dans toute situation inhumaine et oppressante, il est toujours possible de se démarquer, de résister à l'injustice. Même s'ils pensent avoir seulement fait leur devoir de citoyen, on peut dire qu'ils incarnent le meilleur de l'humanité et des témoignages forts pour la mémoire et pour les jeunes générations.

En 1953, le parlement israélien a souhaité honorer les victimes et ces héros de l'ombre en créant à Jérusalem le mémorial de Yad Vashem pour la mémoire des victimes à l'intérieur duquel se trouve le jardin des Justes et le mur d'honneur sur lequel sont inscrits les noms des Justes parmi les Nations. Il s'agit là de la plus haute distinction honorifique

décernée par l'État d'Israël à un membre de la société civile. Au 1^{er} janvier 2019, la France comptait 4 099 Justes parmi les Nations sur 27 362 répertoriés dans le monde. En Lot-et-Garonne, 42 personnes, dont 22 femmes, ont reçu ce titre. La procédure est longue et part d'un descendant de rescapé en mesure d'apporter les preuves que son parent a bien été sauvé par une personne non juive qui a risqué sa vie, sa liberté et sa sécurité sans contrepartie. Les recherches sont basées sur les témoignages oraux et les documents d'archives, la distinction peut aussi être reçue à titre posthume. Au cours d'une cérémonie officielle, la personne, ou ses ayants-droits, reçoit de l'ambassadeur d'Israël une médaille gravée à son nom sur laquelle figure l'inscription tirée du Talmud *Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier* et un diplôme d'honneur. Les noms de tous les Justes de France figurent aussi sur le mur de l'allée des Justes à proximité du mémorial de la Shoah à Paris. En janvier 2007, Jacques Chirac, alors président de la République française, a introduit les Justes parmi les Nations au Panthéon en faisant apposer une plaque en leur honneur.

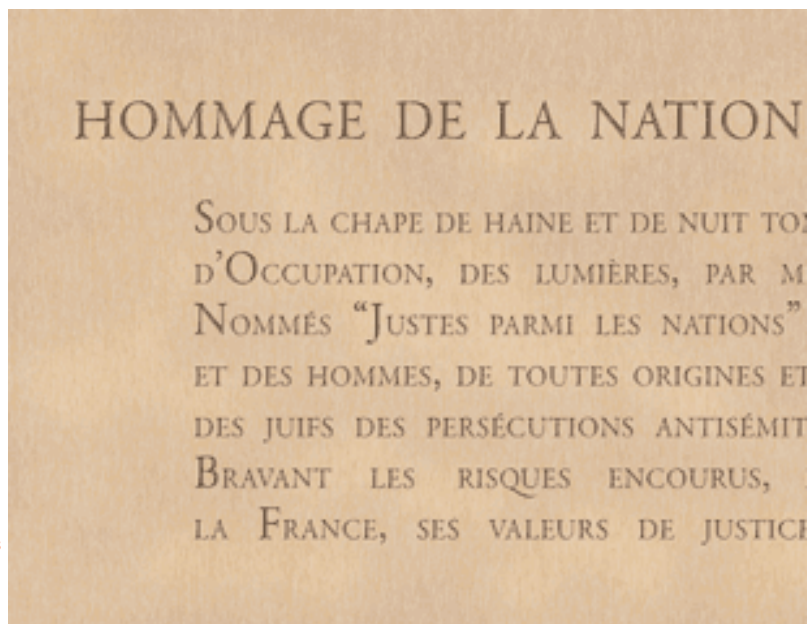


Avers de la médaille des Justes remise aux récipiendaires

Les Justes parmi les Nations de Lot-et-Garonne

- Denise BARATZ (Caudecoste)
- Louis BAUD (Lacapelle-Biron)
- Gaston BOURGEOIS (Villeneuve-sur-Lot)
- Hélène BURGER (Agen et Brive)
- Aurélie CÉNOU née Bournac (Bon-Encontre)
- Fernand CÉNOU (Bon-Encontre)
- Joséphine CERUTI née Colombo (Villefranche-du-Queyran)
- Martino CERUTI (Villefranche-du-Queyran)
- Gaston CHIGNAGUET (Montagnac-sur-Lède)
- Gabrielle CHIGNAGUET (Montagnac-sur-Lède)
- Henri DAIGUEPERSE (Bon-Encontre, Bordeaux et Libourne)
- Lucienne DEGUILHEM (Monbahus)
- Marie DULONG née Andrieu (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)
- Abel DULONG (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)
- Anne-Marie ESTEVE (Agen, Montagnac-sur-Lède, La Réole)
- Bertrand FABRE (Villeneuve-sur-Lot)
- Marie FABRE née Guitard (Villeneuve-sur-Lot)
- Abel FONDRONNIER (Sainte-Livrade-sur-Lot)
- Ginette FOURNIER née Rouquet (Villeneuve-sur-Lot)
- Anne-Marie GUILLOT (Sainte-Bazille)
- Paul LABOUAL (Cancon)

Plaque honorant les Justes
au Panthéon à Paris



- Elia LABOUAL (Cancon)
- Henriette LASSORT née Puzo (Villeneuve-sur-Lot)
- Zélie LASSORT née Salles (Villeneuve-sur-Lot)
- Abdon LAURENT (Tournon d'Agenais)
- Léonie MAGIMEL née Castanet (Gavaudun)
- Gabriel MAGIMEL (Gavaudun)
- Simone MAY née Rivière (Agen)
- Jean MERLY (Massoulès)
- Blanche MERLY née Delbrel (Massoulès)
- Maurice MORLON (Marmande)
- René PALACI (Saint-Étienne de Villeréal)
- Marthe PALACI (Saint-Étienne de Villeréal)
- Raymond PICHON (Nérac et Aix-les-Bains)
- Georges ROUQUET (Villeneuve-sur-Lot)
- Éva ROUQUET née Laberrigue (Villeneuve-sur-Lot)
- André SELSIS (Agen)
- Simone SELSIS née Gantié (Agen)
- Marguerite TZAUT (Tonneins)
- Paul TZAUT (Tonneins)
- Suzanne ZWOLAKOWSKI (Hauteffage-la-Tour)
- Janusz ZWOLAKOWSKI (Hauteffage-la-Tour)

AUX JUSTES DE FRANCE

AMBÉE SUR LE FRANCE DANS LES ANNÉES
ILLIERS, REFUSÈRENT DE S'ÉTEINDRE.
OU RESTÉS ANONYMES, DES FEMMES
DE TOUTES CONDITIONS, ONT SAUVÉ
ES ET DES CAMPS D'EXTERMINATION.
ILS ONT INCARNÉ L'HONNEUR DE
E, DE TOLÉRANCE ET D'HUMANITÉ.

Premières femmes élues

Le vote des femmes

L'ordonnance du 21 avril 1944, prise par le gouvernement provisoire du général de Gaulle à Alger, stipule que « *les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes...* ». Le préambule de la Constitution de la IV^e République (27 octobre 1946) inscrit ce fondement dans ses principes fondamentaux : « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes* ». Ces derniers avaient accédé au vote par suffrage universel en 1848. Cette égalité devant la loi est l'aboutissement d'un long combat mené par les femmes et porté par des hommes de la Chambre des députés, lesquels ont, à six reprises, exprimé leur opinion favorable au vote des femmes et du gouvernement du Front populaire qui, en 1936, avait nommé trois femmes sous-secrétaires d'État.

Avant même les suffragettes anglaises et le mouvement français de début de XX^e siècle, la Nouvelle-Zélande avait déjà accordé ce droit aux femmes en 1893. En Europe, c'est d'abord la Finlande (1906) puis la Norvège (1907), l'Islande (1914) et le Danemark (1915) qui leur accordent cette prérogative. Dès les élections législatives de 1907 en Finlande, 19 femmes sont élues députées. L'Arabie Saoudite est l'un des derniers pays du monde à accorder ce droit.

C'est au cours des scrutins des 29 avril et 13 mai 1945 que les femmes votent pour la première fois en vue d'élire les maires des communes. Un certain nombre d'entre elles sont élues à la tête de villes

ou villages, notamment en région parisienne et dans l'Ouest de la France. Une commune de Côte d'Or va même élire un conseil municipal entièrement féminin qui sera détrôné deux ans plus tard par un conseil municipal entièrement masculin.

Avant même ces scrutins de 1945, des situations marginales avaient pu placer des femmes à la tête de communes ou membres de conseils municipaux. Ainsi, en 1925, Joséphine Pencialet est désignée conseillère municipale de Douarnenez. À

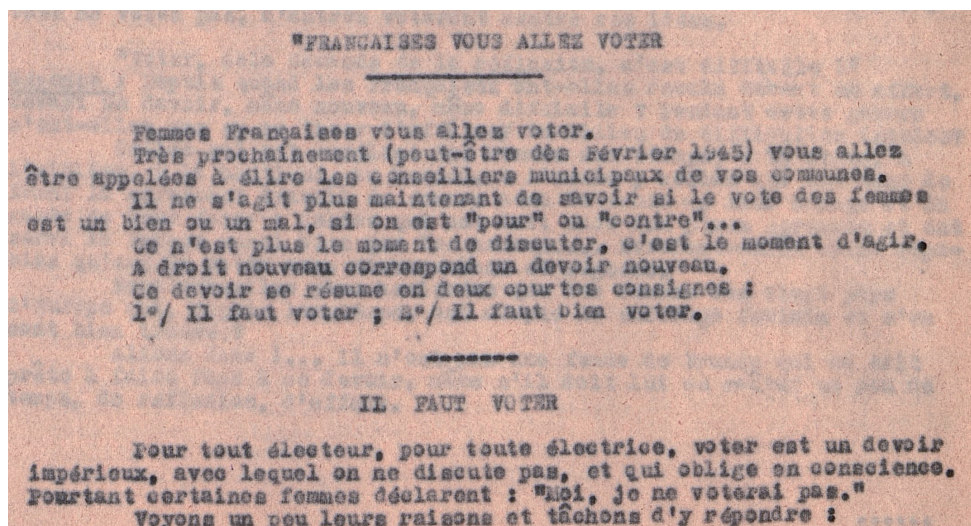


l'instar de celle-ci, un certain nombre de femmes communistes sont présentées par leur parti sur des listes pour les municipales en vertu de directives émanant de Moscou et à la faveur d'une lacune réglementaire. Mais ces élections seront invalidées par le Conseil d'État quelques mois plus tard. Par ailleurs, le régime de Vichy a validé la désignation par les préfets et sous-préfets de plusieurs femmes en les nommant à la tête de villes. Elles étaient censées être garantes de la politique menée sous l'Occupation.

En octobre 1945, il est procédé aux élections législatives. 33 femmes sont alors élues et l'une d'elles, Madeleine Braun, jeune femme parisienne, éditrice, communiste de 39 ans est propulsée à la vice-présidence de l'Assemblée nationale. Le Lot-et-Garonne attendra 2012 avant de voir une femme élue à l'hémicycle !

À la fin des années 1990, la France est à l'avant-dernière place des pays européens

en matière de parité. Pour remédier à cette inégalité, une loi sur la parité en politique, en 2000, impose que les partis politiques présentent autant d'hommes que de femmes. Mais cela n'est pas si simple à mettre en place. En 2013, le Parlement adopte une réforme du mode de scrutin aux élections municipales qui doit profiter principalement aux femmes en imposant le scrutin de liste aux communes de plus de 1 000 habitants (au lieu des 3 500). Parallèlement, le mode de scrutin pour les élections départementales est lui aussi modifié : la loi du 17 avril 2013 instaure le scrutin majoritaire binominal mixte, les électeurs devront donc élire un binôme homme-femme dans chaque canton. Pour ne pas multiplier par deux le nombre d'élus départementaux, les territoires ont été redécoupés et le nombre de cantons a été quasiment divisé par deux. Ce nouveau type d'élection a donc été mis en place lors du scrutin de 2015. L'assemblée départementale de Lot-et-Garonne est dès lors composée de 42 élus dont 21 femmes.



Recommandations aux femmes, Arch. dép. de Lot-et-Garonne.

Femmes élues dans des communes de Lot-et-Garonne

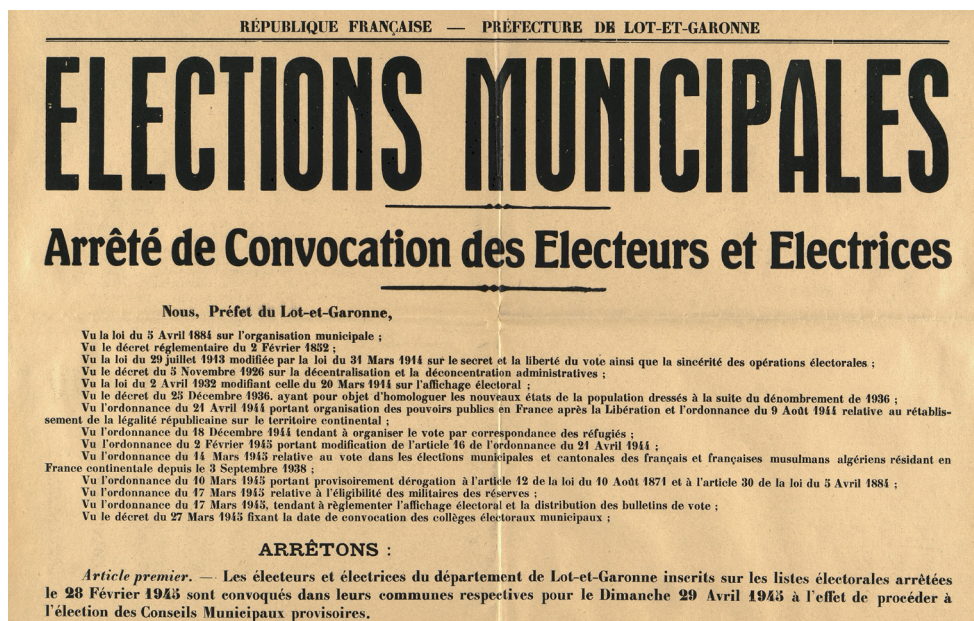
Le dépouillement des scrutins municipaux de 1945, 1947, 1953, 1959 et 1965 permet de déterminer la tendance locale concernant l'élection de femmes.

Ainsi, en 1947, 85 femmes sont élues dans le conseil municipal de 72 communes. Parmi elles, 4 ont une charge autre que simple conseillère municipale : 1^{re} adjointe à Saint-Laurent, 2^e adjointe à Fauguerolles, 1^{re} et 2^e adjointes supplémentaires à Nérac. Malheureusement 30 de ces communes n'éliront pas de femmes aux scrutins suivants.

En 1953, 63 sont élues dont 3 avec une fonction de 1^{re} adjointe (Saint-Front, Sauverre-la-Lémance, Razimet). Plusieurs communes comptent deux femmes dans leur conseil et Clairac va jusqu'à élire 3 femmes.

En 1959, la baisse du nombre d'élues se poursuit, on en trouve seulement 50. Castelmoron et Saint-Front-sur-Lémance se dotent d'une 1^{re} et 2^e adjointe. **Cette année-là voit l'élection de la première femme maire d'une commune de Lot-et-Garonne. Il s'agit de Jeanne Royère, institutrice honoraire, qui est élue maire de la commune de Peyrière et qui siégera à la tête de la commune pendant 25 ans.** Il est à noter que depuis 1959, cette petite commune de 228 habitants n'a été administrée par un homme qu'entre 1983 et 2001.

En 1965, 59 femmes sont élues dans les conseils municipaux et on compte deux femmes maires : Jeanne Royère à Peyrière et Henriette Laverny, ouvrière, à Vianne qui siègera jusqu'en 1989. Lors



Affiche départementale pour les élections de 1945, Arch. dép. Lot-et-Garonne, non coté

Commune de **SAINT-EUTROPE-DE-BORN**

Elections Municipales

du 29 Avril 1945

Citoyennes, Citoyens,

Nous avons pensé qu'avant ces élections prématurées, un prisonnier aurait remplacé un des nôtres. Or c'est avec regret que nous devons constater que personne n'est rentré.

Aussi c'est avec joie et avec fierté que je cède ma place à une femme de prisonnier dont les vertus morales et l'attachement à nos chères valeurs républicaines sont sans reproche.

Femmes paysannes et vous tous, paysans, mes amis, nous avons choisi

Madame MIQUEL

Propriétaire à Combet

La seule commune de Saint-Eutrope-de-Born ne possédait pas de femmes dans ses listes. Cette erreur est réparée.

M^{me} MIQUEL a adhéré au grand groupement *Femmes de France*, elle peut et doit avoir votre confiance.

Je sais que la confiance que vous m'accordiez lui est confiée.

Mes chers amis, votez pour la liste entière, votez pour la Liste Républicaine de Libération Nationale.

BONIFACE Elie,

Conseiller sortant,

d'élections complémentaires de la commune de Lasserre suite à trois démissions et deux décès, en 1967, Huguette Ferret devient la 3^e femme maire d'une commune lot-et-garonnaise qu'elle dirigera durant quasiment vingt ans. Quelques communes comptent plusieurs femmes dans leur conseil municipal, notamment Clairac qui a élu cinq femmes. L'une d'elles, directrice de l'école maternelle décroche le poste de 2^e adjointe. À Puymiról, la seule femme élue devient 1^{re} adjointe. À Villeneuve-sur-Lot, Madeleine Blaquière est à chaque fois élue depuis 1953 ; elle est la 3^e meilleure élue en 1965 alors que Jacques Raphaël-Leygues est en 6^e position, ce dernier est élu maire et Mme Blaquière n'arrivera même pas à décrocher un poste d'adjointe. À Lalandusse, Émilie Durand arrive en deuxième position mais n'obtient pas de poste d'adjointe. À Duras, la socialiste Jeanne Lavolle remporte le plus grand nombre de suffrages mais n'est pas désignée maire ni première adjointe. Il est à noter que cinq communes (Buzet-sur-Baïse, Lagupie, Marmont-Pachas, Sainte-Marthe et Samazan) élisent la même femme de 1947 à 1965.

À l'issue du scrutin de 2020, 73 femmes sont devenues maire d'une des 319 communes de Lot-et-Garonne dont une jeune femme de 33 ans à Guérin. Alors que l'État se désengage de plus en plus auprès des collectivités territoriales, on peut constater que les femmes ne manquent pas de courage pour s'investir dans une tâche pour laquelle on va exiger encore plus d'elles que des hommes.

Dessin de presse sur le droit de vote des femmes en France, [2014]. © Michel Kichka



PEYRIERE

210 h.

C. LAUZUN

C.G. M. CLERC
Div. Gau.

Arr. MARMANDE

MAIRE : Mme ROYERE Jeanne - Mod.ADJOINT : M. BEAUBIAC Adrien - Mod.CONSEIL MUNICIPALCONSEILLERS ELUS : Premier tour

inscrits : 117

votants : 106

M. LEFEVRE R.

Mme ROYERE J.

MM. BOUFFERON Y.

GACHET A.

BEZE O.

BEAUBIAC A.

BEAUBIAC René

BAZOIN

Mme TRAT Victoria

M. CHASSAGNE A.

PARREAU J.

Nuance
politique

V o i x

MOD.

94

d°

86

d°

86

d°

84

d°

83

d°

78

M.R.P.

78

mod;

72

d°

72

d°

59

d°

57

COMPOSITION POLITIQUE : 10 MOD. - 1 M.R.P.Majorité : MOD.

Procès-verbal des élections municipales de 1959 dans la commune de Peyrière, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 953 W 10

Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Direction de la Culture
Archives départementales
3 place de Verdun - 47000 Agen
05 53 69 42 67 - archives@lotetgaronne.fr
<https://archivesdepartementales.lotetgaronne.fr/>

Tirage : Imprimerie du Conseil départemental de Lot-et-Garonne
date d'édition : mars 2021

Diffusion gratuite - cette publication ne peut être vendue